



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 63328

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes sur les revendications salariales exprimées par les 7 000 personnes qui travaillent au sein du réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation. La négociation avec l'Union nationale des missions locales, le syndicat des employeurs, a échoué. Afin de se prémunir contre de tels blocages, les personnels des missions d'insertion souhaitent des financements pluriannuels évolutifs et garantis de la part de l'État et des collectivités locales. Ils espèrent également une augmentation de la valeur du point d'indice à 4,25 euros contre 4,15 actuellement, d'autant que leurs salaires n'ont pas suivi l'inflation ces dernières années. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il pense réserver à ces réclamations, afin de répondre à la forte lassitude des salariés concernés.

Texte de la réponse

Les personnels du réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes (PAIO) relevant de la convention collective du 21 février 2001 ont vu leur situation salariale s'améliorer. La valeur du point est passée de 4,15 euros à 4,20 euros au 1er juillet 2005 et à 4,25 euros au 1er janvier 2006. Il convient de noter par ailleurs que l'État a garanti en 2005 la consolidation des 840 postes de référent du programme TRACE ainsi que la création de 2 000 postes de référent supplémentaires et de 21 animateurs régionaux, afin que la charge de travail induite par la mise en oeuvre des mesures du plan de cohésion sociale en faveur des jeunes ne pèse pas de façon inconsidérée sur les personnels en poste. Les collectivités territoriales ont également contribué au financement de l'installation de ces nouveaux renforts.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63328

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mai 2006

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3987

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5674